Les Enjeux RGPD face à la digitalisation de la prise en charge des seniors

Delphine GIRARD
Data Protection Officer (DPO) du Groupe Korian

Si nous parlons beaucoup d'innovations, d'Intelligence Artificielle (IA) et d'objets connectés au service des personnes vulnérables au sens large, du grand âge et de la prise en charge de nos aînés en particulier, il me semble nécessaire de se recentrer sur le « Pourquoi »[1] de ces innovations, de ces objets. Sont-elles avant tout le fruit d'un travail intellectuel passionnant, d'un brainstorming prolixe réunissant des compétences variées, d'une gymnastique intellectuelle captivante voire grisante ? Ou sont-elles des réponses à de réels besoins de nos aînés et des personnes vulnérables ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) nous invite à travers son approche notamment de la minimisation des données à se réinterroger, à chaque instant, sur l'objectif poursuivi (la finalité) et la nécessité réelle de collecter et traiter des données personnelles pour ce faire.

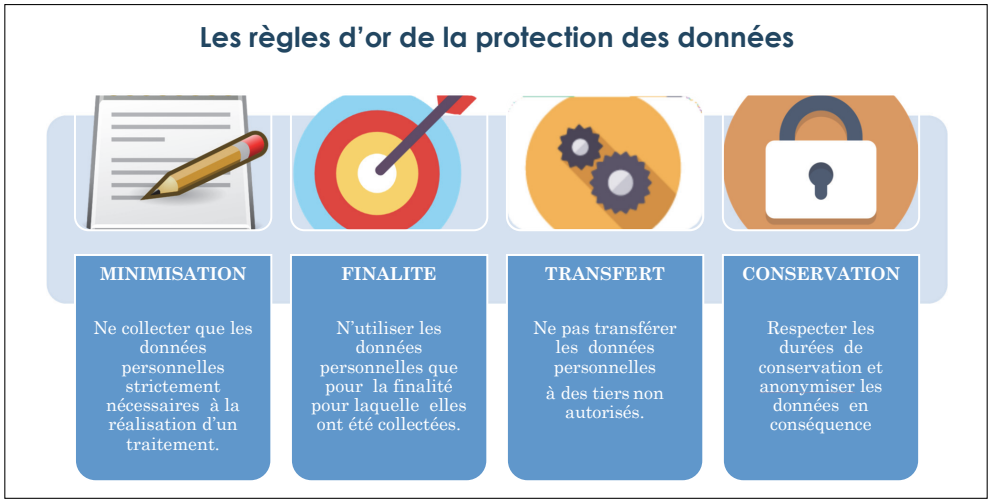
1 Le RGPD en pratique dans l'univers de la « Silver Economie »

Si longtemps, le RGPD a été considéré par certains comme une « révolution » ou un règlement novateur qui allait modifier en profondeur la protection des données personnelles, il n'est, en fin de compte, que bon sens et continuité de ce qu'était la législation applicable jusqu'alors. Ces 4 règles d'or en sont la parfaite illustration. Elles sont, à mon sens, le socle de ce que doit être notre approche pragmatique et de bon sens de la réglementation.

La minimisation, d'abord, invite à une forme de sobriété dans le traitement des données personnelles. Il s'agit là de la première notion, de la question sans doute la plus fondamentale à se poser lorsqu'on aborde un traitement de données personnelles. Re-

[1] Sinek S. (2009) « *Commencer par le Pourquoi* », Performance Edition, 2015.

centrer la réflexion sur le besoin invite à traiter les données personnelles en conscience et à limiter nos risques, car, moins on traite de données mieux on protège leur intégrité en limitant les risques.



Le principe de finalité vient rationaliser une approche « Big Data » bien souvent inappropriée, en ce qu'il permet de s'interroger sur l'objectif poursuivi avant toute collecte de données personnelles. Quand les services Marketing ou commerciaux sont tentés de collecter des données d'abord, puis de voir ensuite quoi en faire, le Règlement nous invite à avoir l'approche inverse et permet, ainsi, de s'assurer que les données sont collectées pour une « bonne » raison préalablement validée.

Le principe du transfert à des tiers autorisés est, quant à lui, plus complexe qu'il n'y parait. En effet, quand on sait qu'un accès en lecture simple à des données personnelles est constitutif d'un transfert, l'importance de se questionner sur les destinataires des données personnelles prend tout son sens.

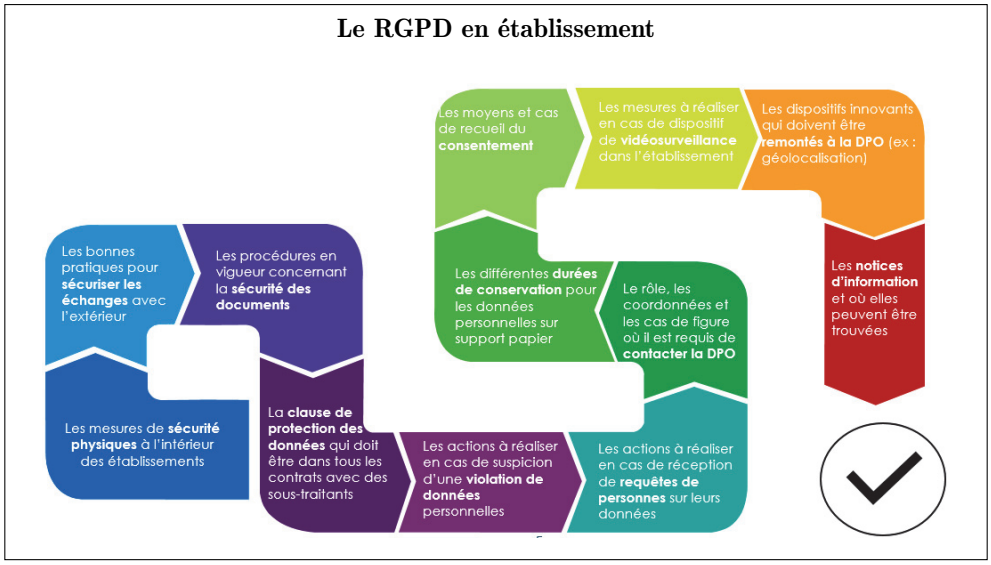
Enfin, le principe de conservation et la suppression effective des données personnelles permet de garantir, en lien avec le principe de minimisation, que l'on ne conserve pas de données au-delà de la durée de conservation prévue, qu'elle soit légale ou répondant à un besoin opérationnel tout en respectant les principes du RGPD. Dès lors que l'on ne traite que la donnée strictement nécessaire et que l'on ne la conserve que le temps strictement requis/autorisé, nous maîtrisons mieux nos risques.

En pratique, dans le quotidien, la conformité au RGPD s'incarne dans quelques règles simples et de bon sens.

Ainsi, les mesures de sécurité informatiques doivent s'accompagner de mesures de sécurité physiques car protéger nos objets connectés sans protéger nos documents papiers ne nous permet pas de maîtriser nos risques. En complément, une vigilance accrue doit être portée dans la sécurisation des échanges avec l'extérieur qui peuvent,

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

en soi, annihiler toute une politique de sécurité. En effet, appliquer toutes les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art peut se révéler vain si l'on envoie un document confidentiel à un mauvais destinataire, si l'on partage des données personnelles avec un homonyme.



Si les contrats et en particulier les clauses de protection des données permettent de définir les rôles et responsabilités de parties et d'acter formellement un certain nombre d'engagements, ils clarifient également les implications concrètes du rôle de responsable de traitements ou de sous-traitant et les processus associés. Ainsi, alors que le processus de gestion des requêtes va être sous la responsabilité essentielle du responsable de traitement, la détection et la gestion des failles et de leur notification feront l'objet bien souvent d'une approche collaborative entre les parties.

De même, les durées de conservation seront un sujet géré transversalement entre le responsable de traitements et le sous-traitant pour s'assurer de leur respect effectif dans l'ensemble de la chaîne de la donnée. Car si le sous-traitant ne garantit pas de manière effective la suppression ou l'archivage des données à l'issue des durées de conservation applicables, les engagements pris par le responsable de traitements vis-à-vis des personnes concernées ne pourront être respectés.

Tous ces points sont importants, d'un point de vue réglementaire, mais aussi éthique, car les personnes vulnérables dont nous traitons les données ne sont pas toujours en mesure de s'assurer du respect des engagements pris. Il s'agit alors d'un véritable enjeu de confiance vis-à-vis de l'acteur, l'entreprise à laquelle la personne confie ses données.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

La complexité de cette relation existante entre le responsable de traitement et la personne concernée s'illustre parfaitement dans la notion de collecte du consentement. Lorsqu'on évoque l'Intelligence Artificielle ou les objets connectés au service des personnes vulnérables, cela implique notamment le traitement de données de santé et donc, bien souvent, le consentement comme base légale. Si la première question est indéniablement celle de la capacité de la personne concernée à consentir d'une part, et à exprimer son consentement d'autre part, la seconde me semble plus sournoise car elle concerne la capacité à comprendre et à mesurer l'étendue de ce à quoi l'on consent. Cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne les personnes âgées. Si la question du recueil du consentement va se poser concernant la validité de ce consentement, elle va impliquer un très grand effort de pédagogie. Le consentement *via* un clignement des yeux ou un hochement de tête a, ainsi, pu être évoqué lors de nos échanges. Mais comment s'assurer qu'une personne née en 1930 consente en pleine conscience à la collecte de ses données personnelles *via* un robot, à des fins de détection des chutes ou encore dans le cadre d'une solution domotique. Quand on sait que certains progrès dépassent même les spécialistes du domaine eux même dans la compréhension de leurs enjeux sociétaux comme éthiques, il semble nécessaire d'accompagner le consentement à un tel progrès et aux traitements de données qu'il induit d'un réel effort de pédagogie.

SILVER ECONOMIE en quelques mots ...

- La « silver économie » est une filière qui regroupe l'ensemble des activités économiques, industrielles et de service à la personne qui bénéficient aux séniors et leur permettent d'améliorer leur qualité, voire leur espérance de vie et de faciliter les cas de maintien à domicile.
- Les travaux menés dans ce domaine portent, plus précisément, sur le traitement des données collectées et traitées *via* des produits et applications destinés à :
  - apporter plus de confort et de sécurité aux seniors « actifs » et/ou « fragilisés » et/ou « dépendants » en raison de leur âge, de leur état de santé ou d'un handicap en vue de prévenir leur perte d'autonomie ou de les accompagner dans l'entrée en dépendance ;
  - intervenir auprès de la personne concernée en cas de besoin.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598



Si les problématiques rencontrées dans la prise en charge des Senior en France sont bien réelles à date, elles sont, d'ores et déjà, préoccupantes pour l'avenir.

En effet, selon l'INSEE, « la part des personnes âgées de 60 ans et plus se renforcera à l'horizon 2020, pour représenter 28% de la population totale (contre un peu plus d'un quart en 2013). »[2]

« L'effet « papy-boom » contribue également à l'augmentation du nombre de seniors en France. Cette dynamique s'accompagne inévitablement d'une hausse des besoins de prise en charge des personnes âgées. »[3] La fin de l'effet « papy-boom » ne s'accompagnera pas pour autant d'une baisse du nombre de seniors au sein de la population du fait des deux facteurs cumulés envisagés plus haut à savoir : le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie.

Ainsi, le sujet inquiète et mérite d'être rapidement considéré et réfléchi puisqu'« En 2018, 1,4 million de Français étaient en situation de dépendance. Nous serons 5 millions en 2060 », selon l'INSEE.

Une des difficultés aujourd'hui des maisons de retraite médicalisées réside dans le fait que les résidents entrent en maison de retraite médicalisée plus âgés qu'auparavant et par conséquent plus dépendants. Le maintien à domicile est privilégié jusqu'à un niveau de dépendance plus important.

« L'âge moyen d'entrée dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées est de 85 ans », selon une étude menée par « la DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), organe du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes » publiée en décembre 2014 et « portant sur l'hébergement des personnes âgées en France ainsi que sur le profil des résidents ».[4]

[2] Michaud, D and Alegria,C. (2018). *Les maisons de retraite médicalisées* 9SME21. Etude XERFI, p. 20.
[3] Idem.
[4] Investirlmnp. fr. (n.d.). EHPAD / *Les derniers chiffres du marché de la dépendance.* [online] Available at : https://www.investirlmnp. fr/actualites/ehpad-chiffre-et-marche-de-la-dependance-72 [Accessed 8 Jan. 2020].

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Questions récurrentes sur les projets relatifs à des données personnelles de santé

Qualification de la donnée

- Données Personnelles vs Données de Santé
- Interprétation large : toute donnée donnant une indication sur l'état de santé d'une personne

Accès à la donnée de santé

- Personnes habilitées à y avoir accès
- Personnel soignant VS Personnel administratif

Hébergement de la donnée de santé

- HDS
- A partir de quand ? Quels aménagements possibles ?

Durée de conservation de la donnée de santé

- 20 ans VS durée nécessaire au traitement

Quatre grandes problématiques reviennent, de manière récurrente, en matière de protection des données personnelles dans l'univers des personnes vulnérables.

D'abord, il s'agit de qualifier la donnée. L'interprétation de la notion de donnée de santé par CNIL étant large, il est nécessaire de parvenir à faire preuve de pragmatisme tout en étant en conformité avec la réglementation. Ainsi, une date d'entrée dans un établissement de santé associée à une date de sortie donne une indication sur l'état de santé d'une personne et revêt donc le caractère de donnée de santé. Comment s'assurer alors, si tout est donnée de santé, d'une protection adéquate offerte à ces données dites sensibles ?

C'est alors que la question de l'accès à la donnée de santé se pose. Si ces données sont des données de santé, comment puis-je garantir qu'elles ne sont accessibles qu'à des personnels soignants habilités et faisant partie de l'équipe de soins ? Les outils, applicatifs, robots et autres doivent alors pouvoir permettre une ségrégation efficace des droits entre soignants et administratifs. Les nouvelles finalités liées à la modélisation et l'analyse des données viennent, bien souvent, troubler cette frontière entre soignants et « administratifs ». Or, elles ont parfois vocation à soulager les soignants et à améliorer la prise en charge offerte aux personnes vulnérables et cela peut de-

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

venir contre-productif si le projet en lui-même nécessite une mobilisation accrue des soignants.

Ensuite, vient la question de l'hébergement certifié Hébergeurs de Données de Santé (HDS) qui est réglementairement requis dès lors que les données concernées répondent à la qualification de données de santé. Si elle est une condition *sine qua none* à la conformité en matière de protection des données, cette certification ne doit pas faire oublier les bonnes pratiques et toutes les mesures de sécurité pratiques à mettre en place au quotidien pour préserver et garantir l'intégrité de ces données.

Enfin, arrive la prise en compte des durées de conservation applicables. En effet, si une durée de conservation de vingt ans s'applique majoritairement aux données de santé, elle rencontre le principe de minimisation et nous invite à nous questionner sur la nécessité de conserver cette donnée. En effet, les usages relatifs aux objets connectés au sens large ne doivent pas amener à une multiplication des versions et des lieux de stockage d'un même fichier de données. Une rationalisation s'impose aussi dans les modalités et durées de conservation de ces données.

2 Le pack de conformité sectoriel « Silver Economie »

« Elaborés en concertation avec les acteurs d'un secteur d'activité, les packs représentent un nouveau mode de régulation pour la CNIL. Ils visent à définir et diffuser les bonnes pratiques pour un secteur, tout en simplifiant les formalités administratives des acteurs qui s'y conforment. Ils peuvent ainsi contenir des mesures de simplification des formalités, des guides pratiques et pédagogiques, des tests de vérification de conformité à la loi. »[5]

Dans le cadre d'un partenariat entre la CNIL et la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC), un groupe de travail a été créé pour identifier les principes devant encadrer la collecte et le traitement de données personnelles par les produits et services de la « silver économie ».

Les packs de conformité sectoriels

Caractéristiques

- Elaborés en concertation avec les acteurs d'un secteur d'activité
- Nouveau mode de régulation pour la CNIL.
- Définir et diffuser les bonnes pratiques pour un secteur, en simplifiant les formalités administratives des acteurs qui s'y conforment (mesures de simplification des formalités, guides pratiques et pédagogiques, des tests de vérification de conformité à la loi.)

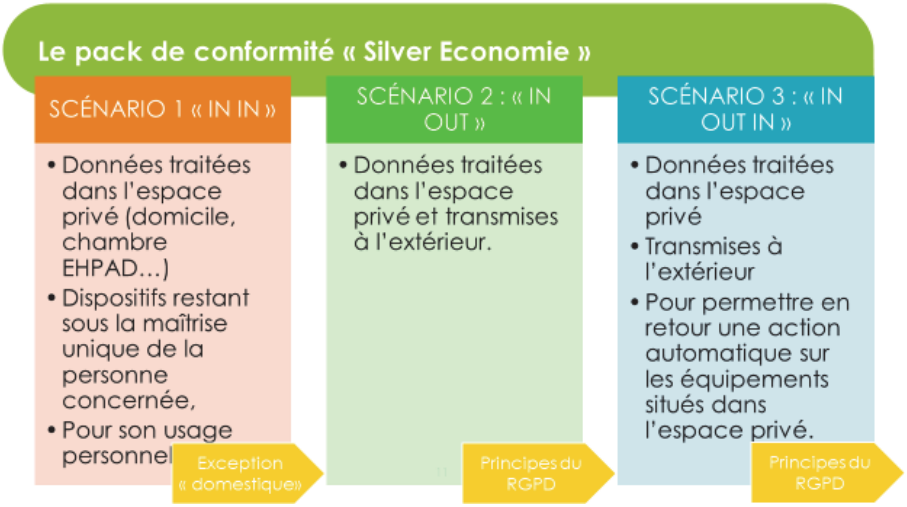
[5] https://www.cnil.fr/fr/packs-de-conformite

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

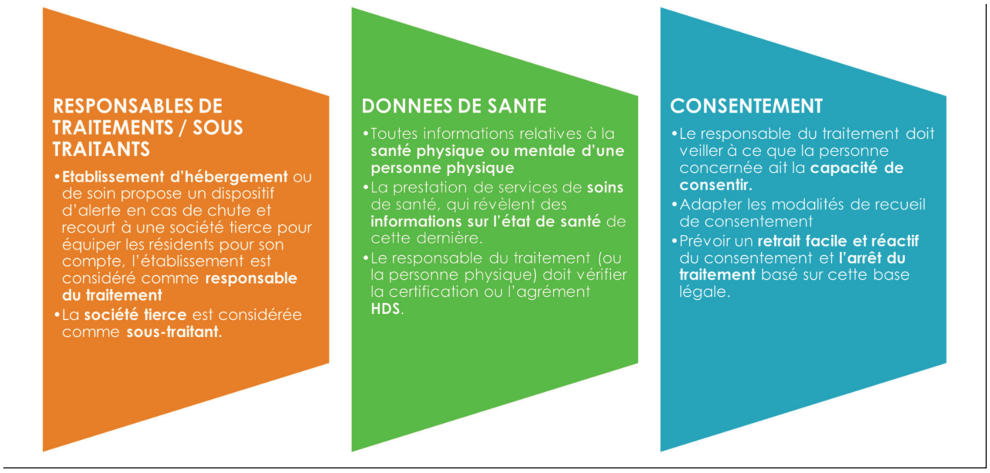
Objectifs

- Aboutir à la publication d'un référentiel sectoriel (ou « pack » de conformité) qui a pour objet d'accompagner l'innovation des industriels en intégrant la protection des données personnelles le plus en amont possible de la conception des produits et services et d'assurer la transparence et la maîtrise par les personnes concernées de leurs données, tout en prenant en compte les réalités du secteur.
- Ce « pack » de conformité a vocation à être porté au niveau européen pour permettre aux acteurs de se positionner sur un marché européen voire mondial. C'est en ce sens, qu'il pourrait constituer une ligne directrice européenne en application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « RGPD »).

Le pack de conformité « Silver Economie »



Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598



Ainsi, ce pack de conformité envisage 3 scénarios distincts : Un scénario « IN IN », un scénario « IN OUT » et une scénario « IN OUT IN ». Si ces scénarii sont assez clairement définis dans le pack de conformité visant à encadrer les pratiques dans l'univers de la Silver Economie, nous sommes confrontés, en pratique, au fait que nombre des cas d'usages déployés au quotidien sont hybrides et de nature à créer un 4ème ou un 5ème scenario. La solution semble bien souvent axée sur les finalités de traitement. En scindant des finalités liées mais néanmoins différentes, on parvient à se référer à chacun des scenarii existants et à en s'en approprier la logique.

Ce pack de conformité a le mérite de faire preuve de pédagogie et de pragmatisme en déterminant clairement les rôles de responsabilités des parties au regard du RGPD, en précisant les questions relatives aux données de santé et enfin à évoquer la capacité à consentir de la personne concernée impliquant d'adapter les modalités de recueil de consentement. Pour rappel, un traitement de données personnelles réalisé sur la base du consentement doit être arrêté en cas de retrait du consentement. Il est donc indispensable de s'assurer du fait que la personne vulnérable est en mesure de retirer son consentement.

3 Enjeux des traitements de données personnelles dans la « Silver Economie »

Aujourd'hui, pour améliorer la prise en charge des personnes vulnérables un écosystème digital dans son ensemble peut être proposé. Il concentre tout ce que le digital a à proposer pour offrir l'expérience d'accompagnement la plus fluide et la plus efficace possible. Ainsi, la personne vulnérable pourra bénéficier d'une Box multifonctions en France lui permettant des activités et interactions avec ses proches (Télévision, jeux, visiophonie…), d'une application de type réseau social permettant de partager des nouvelles avec ses proches (photos, messages…) puis l'impression de ces contenus sous forme d'une gazette imprimée en version papier chaque mois. Des écrans d'accueil

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

permettront à la personne prise en charge un accès facilité aux informations relatives au quotidien de l'établissement. De leur côté, les professionnels auront accès à une application dédiée facilitant leur quotidien, leurs interactions entre professionnels comme avec les familles, conçue comme un véritable assistant au quotidien. Les flux de données sont alors nombreux et ont vocation à faciliter les interactions pour une prise en charge la plus adaptée possible.



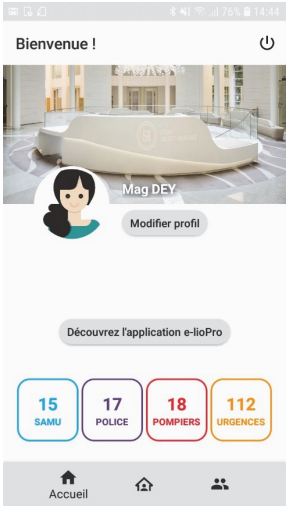
De nombreuses questions ont été soulevées, dans une approche Privacy By Design, en amont du développement de l'application professionnelle car si son utilité n'a jamais été remise en cause, elle induisait l'accès à un certain nombre de données personnelles. Ainsi, il a été nécessaire de trouver des solutions pour garantir la bonne application du principe de minimisation et une maîtrise optimale des risques associés aux traitement de ces données personnelles. L'accès au badge du résident comme à son état civil va, par exemple, permettre de proposer une prise en charge appropriée à une personne qui serait désorientée ou inconnue du soignant qui la rencontre car attribuée à d'autres membres de l'équipe de soins. Quand le traitement des données personnelles de manière systématique permet une personnalisation du lien et que volume et individualisation se rencontrent, les soignants, les personnes vulnérables comme leurs familles voient leur quotidien s'améliorer.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

L'application professionnelle V0

L'application PRO dans sa version Alpha a les fonctionnalités suivantes :

- S'authentifier via le badge professionnel
- S'authentifier via le login / mot de passe
- Emettre des appels en visiophonie entre les collaborateurs
- Emettre un appel vers un résident en visiophonie
- Consulter l'état civil des résidents
- Identifier le badge d'un résident
- Envoyer des messages à la famille (un référent, à un contact, tous les contacts, …)



Accueil



Résidents



Professionnels

Si des fonctionnalités de messagerie classiques sont également proposées, elles sont conçues pour faciliter la transmission des informations et pérennisent ainsi un climat de confiance entre les personnes âgées prises en charge, leur famille et les professionnels. Et quand on connaît le rythme quotidien des soignants, toutes les fonctionnalités permettant de faciliter leur journée sont privilégiées. Ainsi, un soignant, comme un aidant, pourront commander leur repas tout en précisant leurs préférences alimentaires et restrictions. Le défi est alors de parvenir à fournir au chef cuisinier une information la plus complète possible en limitant le traitement de données relatives au régime alimentaire et pouvant correspondre à des données personnelles sensibles (données de santé, appartenance religieuse…).

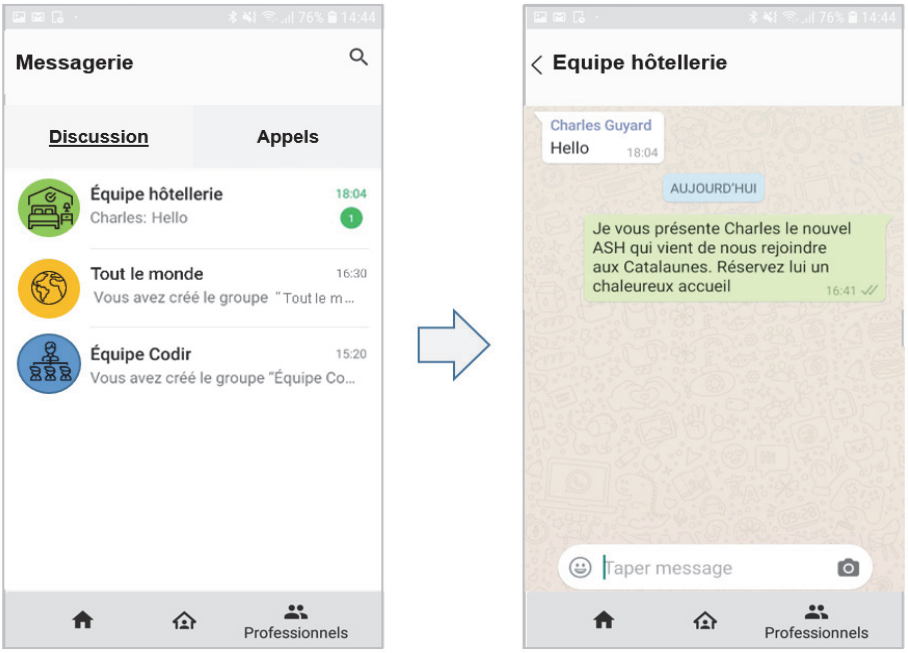
Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Fonctionnalités à venir

Messagerie/ Informations

Messagerie dédiée au personnel de l'établissement, Possibilité d'échanger/partager avec le personnel des autres établissements

Faciliter la communication et le partage d'informations pour les équipes

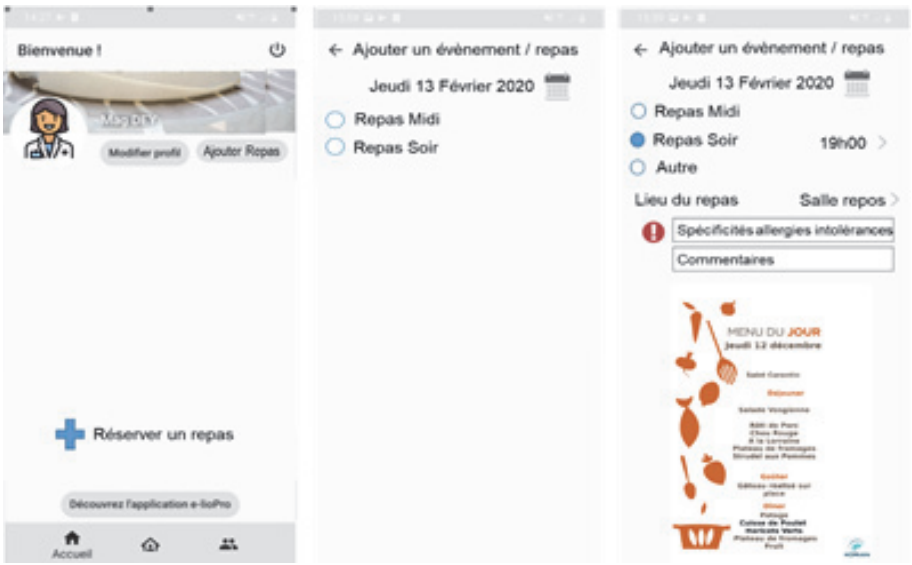


Restauration

Centraliser les prises de commande de repas directement depuis les applis PRO et Familles : Pour les salariés et aidants

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Donner une vision centralisée au chef cuisinier sur les repas à préparer



Enfin, de tels outils et les traitements de données qu'ils impliquent peuvent être au service d'un pilotage et d'un suivi de la qualité des prestations. Des fonctionnalités d'agenda permettant la gestion quotidienne des plannings des équipes ou encore la traçabilité relative à l'exécution de certaines tâches permettent d'assurer une qualité de services uniforme au quotidien.

Agenda

Agenda des patients/résidents :

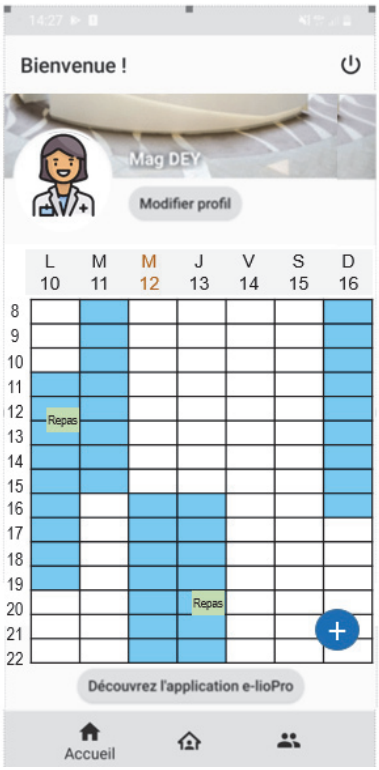
Pour les équipes opérationnelles, avoir un agenda consolidé (Soins + activités…), partagé avec l'entourage de la famille (+ référent si infos soins)

Agenda des équipes :

Visibilité planning pour le collaborateur et à N+1

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

- Meilleure visibilité pour les collaborateurs
- Organisation des équipes centralisée et accessible pour chaque responsable de service

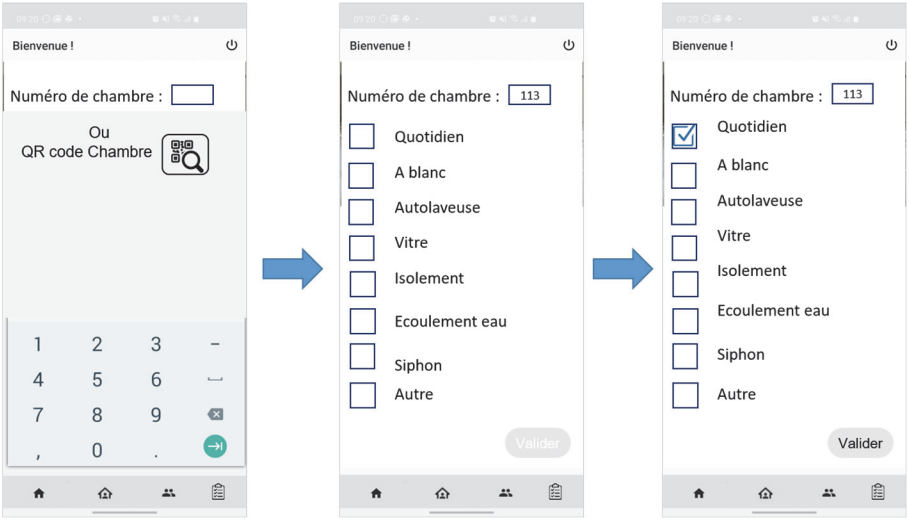


Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Traçabilité

Les ASH ont accès à leur liste d'actions portées sur le smartphone : Liste des actions à faire pour chaque chambre avec acquittement

- Partage des actions aux équipes sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire
- Apporter des indicateurs précis aux responsables opérationnels, (Hôtellerie, DE etc..)



Aujourd'hui, les objets connectés et solutions innovantes permettent d'offrir des fonctionnalités encore plus concrètes dans le quotidien des personnelles âgées prises en charge.

C'est ainsi que des applications permettent d'analyser la mobilité de la personne prise en charge en collaboration avec un soignant et de lui proposer, après une analyse fine des données, des recommandations relatives au suivi à mettre en place. Il ne s'agit là que de recommandations que le soignant, compte tenu de son expérience et de sa connaissance du patient, pourra, ou non, choisir de mettre en place telle ou telle action. L'application ne remplace pas le soignant et sa compétence mais vient plutôt se proposer en assistant permettant d'objectiver et d'analyser les données en offrant au soignant les conditions optimales à une décision éclairée.

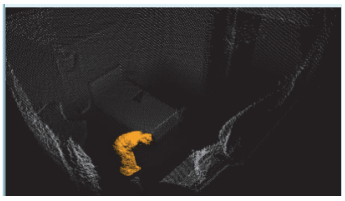
Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Applications et objets connectés



ANALYSE DE MOBILITE PAR APPLICATION

- Réalisation d'une analyse de mobilité par un soignant ;
- Questionnaires relatifs au bien être psychologique et physique du patient ;
- Recos de suivi de la personne (kiné, ergothérapie, dispositifs médicaux, adaptation de l'environnement) ;
- Les soignants sont ensuite libres de choisir les mesures à prendre en fonction de leur pratique.



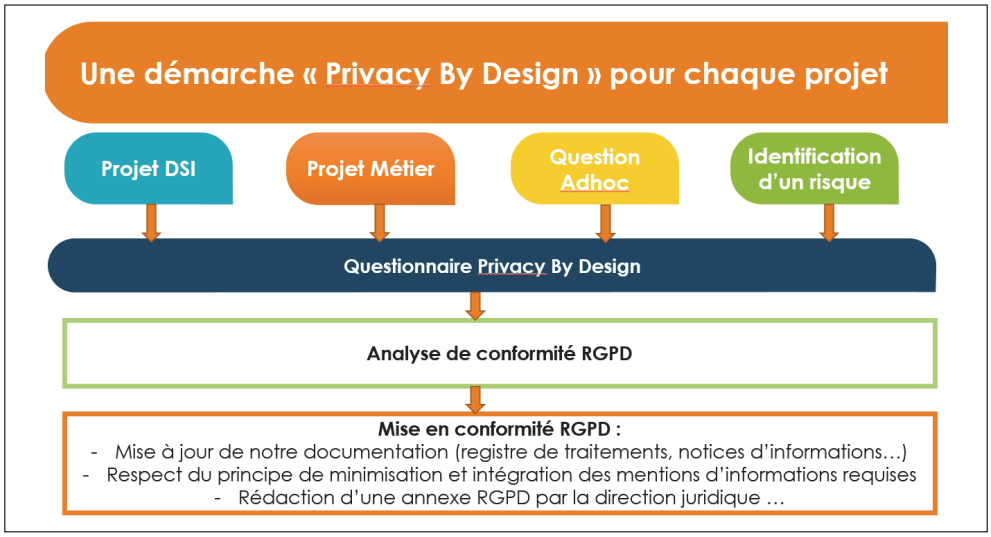
SOLUTION DE DETECTION DE CHUTES

- Installation d'un dispositif en chambre pour détecter toutes les chutes ;
- Détection et enregistrement via un nuage de points ;
- Transmission multimodale des alarmes ;
- L'algorithme embarqué dans le capteur analyse les situations et traite les informations ;
- Les reconstitutions 3D permettent de comprendre la chute, d'optimiser l'ergonomie de la chambre ou d'adapter l'accompagnement du résident.

Enfin, des applications de détection de chutes sont proposées et ce, sans que des données personnelles ne soient captées par la solution. En effet, le dispositif installé en chambre va pouvoir enregistrer des informations de situation dans l'espace par nuage de points ce qui permet de détecter une activité anormale et une position de la personne inappropriée, elles seront traitées par l'algorithme embarqué dans le capteur afin de donner l'alerte dans un premier temps, mais également, à plus long terme, de

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

comprendre la chute pour optimiser l'installation de la personne ou l'accompagnement qui lui est proposé. Aucune photo ou contenu vidéo n'étant enregistré, la personne ne peut être identifiée dans le cadre d'un tel dispositif.



Enfin, pour accompagner au mieux ces projets innovants en conformité avec la réglementation en vigueur, un processus de prise en compte de l'approche « Privacy By Design » doit être mis en place. Il doit permettre l'échange autour d'un langage commun et d'une importante pédagogie pour que chacune des parties en présence puisse comprendre les enjeux inhérents à un tel projet, la valeur ajoutée pour la personne vulnérable prise en charge et les précautions réglementaires à respecter pour une solution optimale maîtrisant au mieux les risques qu'elle implique. Une démarche transverse riche des compétences et expertises de chacun !

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598